

AVIS D'IMPÔT 2013

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

2022018679 0000

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. BRUNOY
26 ROND POINT DU DONJON
91805 BRUNOY CEDEX

eco' pli 13 MARS DOCKS PPDC 31.10.13 C10202



2022018679 0000

M REVELLAT PHILIPPE LOUIS
BERNARD
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Vos références

Numéro fiscal : 19 53 845 957 154 C
Référence de l'avis : 13 91 4056692 56
Numéro de contrat de prélèvement : M3 91 010 229 405
Numéro de propriétaire : 114 R01348U
Débiteur(s) légal(aux) :
M REVELLAT PHILIPPE LOUIS
BERNARD
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE
PROP/INDIVIS 4101 MBKZWW C
MME REVELLAT EVELYNE JEANNE
NEE STROPIANO
PROP/INDIVIS MBKZWZ
Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 04/09/2013
Date de mise en recouvrement : 31/08/2013

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER	198,00 €
Détail du montant à prélever	
Montant de vos taxes foncières	926,00 €
Mensualités versées	728,00 €

Compte à débiter :

4800X
M OU MME REVELLAT
CL MONTLHERY

Prochaines échéances 2013

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2013

16 SEPTEMBRE 2013	91,00 €
15 OCTOBRE 2013	91,00 €
15 NOVEMBRE 2013	16,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2014

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2014 pour les taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2014	92,00 €	16 JUIN 2014	92,00 €
17 FEVRIER 2014	92,00 €	15 JUILLET 2014	92,00 €
17 MARS 2014	92,00 €	18 AOÛT 2014	92,00 €
15 AVRIL 2014	92,00 €	15 SEPTEMBRE 2014	92,00 €
15 MAI 2014	92,00 €	15 OCTOBRE 2014	92,00 €

En 2014, conformément aux nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes bancaires européennes, vos prélèvements mensuels seront effectués sous la Référence Unique de Mandat suivante : ++FR46ZZZ005002M391010229405. Les modalités de prélèvement restent inchangées et vous devez suivre le même déroulé à effectuer.

TAXES FONCIÈRES 2013 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 910 ESSONNE

Commune : 114 A BRUNOY

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2012	17,25%	0,976%	2,71%	12,69%	0,363%	10,52%	
	Taux 2013	17,25%	1,14%	2,44%	12,69%	0,356%	10,12%	
	Adresse	3B IMP DE BRIE						
	Base	2016	2016	2016	2016	2016	2016	
	Cotisation	348	23	49	256	7	204	887
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisations 2012	342	19	54	251	7	208	
	Cotisations 2013	348	23	49	256	7	204	
	Variation en % ⑦	+1,75 %	+21,05 %	-9,26 %	+1,99 %	0 %	-1,92 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2012	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2013	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles							
	Bases terres agricoles							
	Cotisations 2012							
	Cotisations 2013							
	Variation en % ⑦	%	%	%	%	%	%	
Dégrevement jeunes agriculteurs des propriétés non bâties					Base du forfait forestier ④	Majoration base terrains constructibles ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »							X	
Base « Collectivité »								
La taxe spéciale d'équipement comprend la TSE Grand Paris pour 4€						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥		39
						Dégrevement « Habitation principale » ⑧		
						Dégrevement JA « État » ⑨		
						Dégrevement JA « Collectivités » ⑨		
Références administratives : 910 51 021 005 114 A S W						Montant de votre impôt :		926

Vos démarches

⇒ Par internet :

impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.

⇒ Par téléphone :

Votre centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement

0 810 012 011 * - courriel : cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr

- courrier : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3

Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.

Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place :

Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- sur le paiement de votre impôt :

TRES. BRUNOY

26 ROND POINT DU DONJON 91805 BRUNOY CEDEX

Tél : 01 60 46 03 03 Courriel : t091005@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : avec ou sans rendez-vous 9H-12H30 ET 13H30-16H TLJ SF SAM

- sur le montant de votre impôt :

CDIF CORBEIL SECT.1ER SECTEUR 75B RUE FERAY

91107 CORBEIL ESSONNES CEDEX

Tél : 01 60 90 51 11 Courriel : cdif.corbeil@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : LUN A VEN 8H45-12H 13H30-16H15 ET SUR RDV JUSQU'A 17H00

AVIS D'IMPÔT 2013

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

TRES. DINARD
20 RUE AMPERE BP 90305
35803 DINARD CEDEX



**M REVELLAT PHILIPPE LOUIS
BERNARD
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE**

Vos références

Numéro fiscal : 19 53 845 957 154 C
Référence de l'avis : 13 35 4269449 08
Numéro de contrat de prélèvement : M3 35 013 101 680

Numéro de propriétaire : 228 R00533 N
Débiteur(s) légal(aux) :
**M REVELLAT PHILIPPE LOUIS
BERNARD**

129 BD PASTEUR

**94360 BRY SUR MARNE
PROP/INDIVIS 4321 MB8ZT7
MME REVELLAT EVELYNE JEANNE
NEE STROPIANO
PROP/INDIVIS MB8ZT8**

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 06/09/2013
Date de mise en recouvrement : 31/08/2013

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 88,00 €

Détail du montant à prélever

Montant de vos taxes foncières 384,00 €

Mensualités versées 296,00 €

Compte à débiter :

4800X
M OU MME REVELLAT PHILIPPE
CL MONTLHERY

Prochaines échéances 2013

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2013

16 SEPTEMBRE 2013	37,00 €
15 OCTOBRE 2013	37,00 €
15 NOVEMBRE 2013	14,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2014

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2014 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2014	38,00 €	16 JUIN 2014	38,00 €
17 FEVRIER 2014	38,00 €	15 JUILLET 2014	38,00 €
17 MARS 2014	38,00 €	18 AOUT 2014	38,00 €
15 AVRIL 2014	38,00 €	15 SEPTEMBRE 2014	38,00 €
15 MAI 2014	38,00 €	15 OCTOBRE 2014	38,00 €

En 2014, conformément aux nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes bancaires européennes, vos prélèvements mensuels seront effectués sous la Référence Unique de Mandat suivante : ++FR46ZZZ005002M335013101680. Les modalités de prélèvement restent inchangées et vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Vos démarches

⇨ **Par internet :** impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.

⇨ **Par téléphone :** Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)*.
 Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇨ **Sur place :** Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• sur le paiement de votre impôt :

TRES, DINARD

20 RUE AMPERE BP 90305 35803 DINARD CEDEX

Tél : 02 99 46 10 06 Courriel : t035044@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : avec ou sans rendez-vous 9H-12H/13H30-16H30(16H VEN)

• sur le montant de votre impôt :

CDIF SAINT-MALO

38 BD DES DEPORTES CS 31702

35417 SAINT-MALO CEDEX

Tél : 02 99 20 80 99 Courriel : cdif.saint-malo@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : LUNDI A VENDREDI 8H45-12H00 13H30-16H15 OU SUR RENDEZ-VOUS

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES 2013 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 350 ILLE-ET-VILAINE

Commune : 228 A PLEURTUIT

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	TOTAL des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2012	16,15 %	%	%	16,49 %	0,188 %	%	
	Taux 2013	16,39 %	%	%	16,90 %	0,183 %	%	
	Adresse	9009 IMP CLEMENT ADER					12,20 %	
	Base	767			767	767	767	
	Cotisation	126			130	1	94	351
	Adresse	9012 IMP CLEMENT ADER					12,20 %	
	Base	38			38	38	38	
	Cotisation	6			6	0	5	17
Propriétés non bâties	Cotisations 2012	128			130	1	99	
	Cotisations 2013	132			136	1	99	
	Variation en % ⑦	+3,13 %	%	%	+4,62 %	0 %	0 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2012	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2013	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles							
	Bases terres agricoles							
Propriétés non bâties	Cotisations 2012							
	Cotisations 2013							
Propriétés non bâties	Variation en % ⑦	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties					Base du forfait forestier ④	Majoration base terr. constr. ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base "Etat"							X	
Base "Collectivités"								
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥		16
						Dégrèvement "Habitation principale" ⑧		
						Dégrèvement JA "Etat" ⑨		
						Dégrèvements JA "Collectivités" ⑨		
Référence administrative : 350 52 023 044 228 A P X						Montant de votre impôt :		384



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2013

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP HYERES
AV JEAN MOULIN CS 50008
83408 HYERES CEDEX



MME REVELLAT EVELYNE JEANNET
NEE STROPIANO
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Vos références

Numéro fiscal : 10 98 505 494 107 C
Référence de l'avis : 13 83 4244792 65
Numéro de contrat de prélèvement : M3 83 013 951 261

Numéro de propriétaire : 071 S00987 V
Débiteur(s) légal(aux) :
MME REVELLAT EVELYNE JEANNET
NEE STROPIANO

129 BD PASTEUR

94360 BRY SUR MARNE
PROPRIETAIRE 4121 MBXZD6

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 06/09/2013
Date de mise en recouvrement : 31/08/2013

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 196,00 €

Détail du montant à prélever

Montant de vos taxes foncières 868,00 €

Mensualités versées 672,00 €

Compte à débiter :

4800X
M OU MME REVELLAT
CL MONTLHERY

Prochaines échéances 2013

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2013

16 SEPTEMBRE 2013	84,00 €
15 OCTOBRE 2013	84,00 €
15 NOVEMBRE 2013	28,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2014

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2014 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2014	86,00 €	16 JUIN 2014	86,00 €
17 FEVRIER 2014	86,00 €	15 JUILLET 2014	86,00 €
17 MARS 2014	86,00 €	18 AOUT 2014	86,00 €
15 AVRIL 2014	86,00 €	15 SEPTEMBRE 2014	86,00 €
15 MAI 2014	86,00 €	15 OCTOBRE 2014	86,00 €

En 2014, conformément aux nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes bancaires européennes, vos prélèvements mensuels seront effectués sous la Référence Unique de Mandat suivante : ++FR46ZZZ005002M383013951261. Les modalités de prélèvement restent inchangées et vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Vos démarches

- ⇒ **Par internet :** impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- ⇒ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement :
 0 810 012 010 * - courriel : cps.strasbourg@dgfip.finances.gouv.fr
 - courrier : centre prélèvement service CS 60034 67085 STRASBOURG CEDEX
- Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
 Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- sur le paiement de votre impôt :

SIP HYERES

AV JEAN MOULIN CS 50008 83408 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 12 84 50 Courriel : sip.hyeres@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : avec ou sans rendez-vous 8H30 - 12H00 13H30 16H00

- sur le montant de votre impôt :

CDIF TOULON II SECT. HYERES

171 AV VERT COTEAU CS 20127

83071 TOULON CEDEX

Tél : 04 94 03 95 23 Courriel : cdif.toulon-2@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : DU LUNDI AU VENDREDI 8H30 12H 13H30 16H OU SUR RENDEZ-VOUS

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES 2013 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 830 VAR

Commune : 071 A LA LONDE LES MAURES

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	TOTAL des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2012	22,31 %	%	%	11,76 %	0,211 %	12,39 %	
	Taux 2013	22,31 %	%	%	12,46 %	0,206 %	12,39 %	
	Adresse Base Cotisation	195 AV ALPHONSE DAUDET 1757 392			1757 219	1757 4	1757 218	833
	Adresse Base Cotisation							
	Cotisations 2012	385			203	4	214	
	2013	392			219	4	218	
Variation en % ⑦		+1,82 %	%	%	+7,88 %	0 %	+1,87 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2012	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2013	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles							
	Bases terres agricoles							
Cotisations 2012								
2013								
Variation en % ⑦		%	%	%	%	%	%	
Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties					Base du forfait forestier ④	Majoration base terr. constr. ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base "Etat"							X	
Base "Collectivités"								
Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥								35
Dégrèvement "Habitation principale" ⑧								
Dégrèvement JA "Etat" ⑨								
Dégrèvements JA "Collectivités" ⑨								
Référence administrative : 830 51 021 006 071 A M T							Montant de votre impôt :	868